

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.06.01



OBJET :

**MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC
2014-2016**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC LA
COMMUNAUTE DES
COMMUNES DE L'ERNEE**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code des marchés publics

Considérant que depuis 2009, la commune participe à ce groupement de commande dont l'objectif est d'obtenir des tarifs intéressants pour la maintenance de l'éclairage public,

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture de la convention fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commande,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ADOPTER ladite convention ci-annexée
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge de la voirie à signer cette convention et tout acte afférent à cette décision
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2014

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

Délibération n°2014.06.02



OBJET :

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE
DU CENTRE BOURG

Avenant n°2

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013.09.04 en date du 3 Septembre 2013 portant validation du projet d'aménagement de la voirie du centre bourg,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013.10.03 en date du 22 Octobre 2013 portant désignation de l'entreprise pour la réalisation de l'aménagement de la voirie du centre bourg,

Vu la consultation de la commission d'appel d'offres légalement réunie le mardi 19 Mai dernier,

Considérant l'ajout d'autres travaux nécessaires au bon déroulement du chantier, la création d'un piège à eau, le renforcement girationnel et le renforcement du pont rue des bouchers qui n'avaient pas été inclus dans le marché initial,

Considérant que ces modifications engendrent une plus-value d'un montant de 20 867.80 € HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'APPROUVER cet avenant d'une plus-value de 20 867.80 € HT soit 25 041.36 € TTC
- DE CONFIRMER que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2014
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

Délibération n°2014.06.03



OBJET :

**AMENAGEMENT DU CENTRE
BOURG
PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP du canton de Chailland en date du 13 septembre 2013 relative à la participation financière de la commune de Chailland pour des travaux d'assainissement,

Considérant qu'avant la réalisation des travaux de réaménagement de la voirie du centre bourg, le SIAEP a dû réaliser des travaux de réfection des canalisations d'eaux usées,

Considérant qu'une subvention n'a pu être sollicitée par le syndicat car les travaux devaient être faits rapidement,

Considérant qu'il a été convenu une répartition du coût de ces travaux soit 13 829 € pour la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE PRENDRE EN CHARGE ces travaux d'assainissement à titre exceptionnel
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au compte 2041582 du budget 2014
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

Délibération n°2014.06.04



OBJET :

**POSE ET REMPLACEMENT DE
POTEAUX INCENDIE**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du comité syndical du SIAEP du canton de Chailland en date du 11 Décembre 2007 relative à la pose et remplacement des poteaux incendie,

Considérant que lors de travaux de renouvellement ou de renforcement de réseaux réalisés sur les communes du SIAEP de Chailland, il est parfois nécessaire de changer les poteaux d'incendie, il est donc convenu que ces communes compétentes en matière de défense incendie doivent ensuite rembourser le syndicat

Considérant que lors des travaux de réfection des canalisations du quai d'Houdéot, 3 poteaux incendie ont été changé

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

- DE REMBOURSER le syndicat à hauteur de 3 poteaux d'incendie soit 4 800 € (1 600 € x 3 poteaux incendie)
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au compte 2041582 du BP 2014
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.06.05



OBJET :

BOULANGERIE

DESIGNATION DES ENTREPRISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.12 en date du 6 mars 2014 portant approbation du budget annexe « Boulangerie »

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 Mai 2014 pour analyser l'ensemble des offres, il ressort la proposition suivante :

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Lot n°	Désignation du lot	Entreprises	Offre HT
1	Gros Œuvre	SMRBA	14 906.82
2	Charpente- Couverture	PELTIER	3 873
3	Menuiseries extérieures	COLAS	14 368.39
4	Porte automatique	VOLUM'MAG	7 495
5	Menuiseries intérieures	COLAS	1 491.30
6	Cloisons sèches isolation	BAUDRON	12 848
7	Plafonds suspendus	BAUDRON	3 264.12
8	Carrelage faïence	GUERIN	4 133.93
9	Peinture	PHILIPPOT	4 155.91
10	Electricité chauffage	PLACELEC	8 409.26
11	Plomberie- VMC	SURGET	5 974.45
	TOTAL		80 920.18
	TVA 20%		16 184.04
	TTC		97 104.22

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, 14 voix Pour et 1 voix Contre

DECIDE :

- DE RETENIR les entreprises comme indiqué ci-dessus
- D'AVOIR l'accord écrit du boulanger avant d'engager les travaux
- DE SOLLICITER une subvention auprès des différents partenaires (Conseil Général, Communauté de communes,...)
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au Budget Annexe « Boulangerie » 2014
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué aux finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.06.06



OBJET :

**DELEGATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il peut être confié au Maire et pour toute la durée du mandat les délégations suivantes :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- D'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toute les juridictions,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par an
- D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, 13 voix Pour et 2 voix contre

DECIDE :

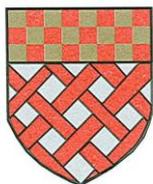
- DE DELEGUER au Maire pour la durée du mandat les délégations énumérées ci-dessus
- QUE le Conseil Municipal sera informé des décisions prises par le maire dans le cadre de ces délégations lors des séances du conseil municipal suivantes.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.06.07



OBJET :

**DESIGNATION DE
REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de désigner des nouveaux représentants de la commune pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs suite aux élections municipales,

Vu les candidatures de Mme Rolande SEGUIN et M Pascal SETOUT

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE DESIGNER Mme Rolande SEGUIN (titulaire) et M Pascal SETOUT (suppléant) à la commission intercommunale des impôts directs

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.06.08



OBJET :

**DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT AU SIVU
TRANSPORT**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune à ce syndicat suite aux élections municipales,

Vu la candidature de Mme Monique BOITTIN,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE DESIGNER Mme Monique BOITTIN au SIVU Transport

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.06.09



OBJET :

**DISSOLUTION DU SIVU
TRANSPORT**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du SIVU Transport en date du 28 Mai 2014 relative à la dissolution de ce syndicat

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2012 relative à la dissolution du SIVU d'ERNEE du transport scolaire

Vu la révision de la carte scolaire,

Considérant que la nouvelle sectorisation des transports scolaires définie par le Conseil général ne justifie plus l'existence de ce syndicat, il est proposé aux communes membres de dissoudre le syndicat,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

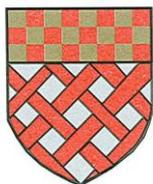
DECIDE :

- D'ACCEPTER la dissolution du SIVU d'Ernée des transports scolaires
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au SIVU à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juin 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.06.10



OBJET :

**PROPOSITION POUR LA
COMPOSITION DE LA
COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1650-1

Vu la demande de la direction générale des finances publiques d'avoir une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs,

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Commissaires titulaires :

M LEPINE Laurent, Mme FOUCHER Véronique, M MONCEAU Fernand, Mme BARTLEY Caroline, Mme REBILLARD Yolaine, M SECOUE Marcel (propriétaire de bois), Mme BOITTIN Monique, M GOURNAY Alain, M CASTELLIER Jérôme, Mme BETTON Aurélie

Hors commune :

M de CHAISEMARTIN Hubert, M TRAVERS André

Commissaires suppléants :

Mme DUHAIL Valérie, M CHANCEREL Xavier, Mme DENOU-CHAUVOIS Valérie, M BLIN Emile, M SURGET Jean-Luc, M GARNIER Nicolas, Mme PRIOUX Marie-Hélène (propriétaire de bois), M BOITTIN Lionel, M PENN Marc, M ANNE Rémi

Hors commune :

M FOURMOND Daniel, Mme MESSENGER Claudine

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE PROPOSER cette liste à la direction générale des finances publique pour constituer la commission communale des impôts directs

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15